DISCOURS D'INTRODUCTION

Table Ronde des Elus
contre les nuisances aériennes

Mesdames, Messieurs les élus
Sénateurs
Députés
Conseillers Régionaux
Président de Conseil général
Conseillers Généraux
Maires
Maires adjoints
Conseillers Municipaux
Présidents de communautés d'agglomérations et de communautés de communes

Mesdames, Messieurs, membres des associations
Mesdames, Messieurs, riverains des aéroports de Roissy Charles de Gaulle et du Bourget

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour une manifestation exceptionnelle d'un nouveau genre. En effet, va se tenir sur cette esplanade du Trocadéro, parvis des Droits de l'Homme, un conseil municipal géant regroupant 80 communes.

Les élus de ces 80 communes, représentant plus d'un million de citoyens, procéderont au vote solennel de la délibération contre les vols de nuit à Roissy CDG et au Bourget en présence du public et de nombreux élus, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux de toutes tendances politiques ainsi que de nombreuses associations.

L'objectif est de donner un signal fort aux pouvoirs publics à la veille de la publication du projet de Charte du Développement Durable de Roissy CDG et de la présentation, devant le parlement, du projet de loi Grenelle 1.

L'histoire de l'aéroport Roissy CDG sur les dernières années est jalonnée de promesses non tenues, de mensonges d'Etat, de commissions qui ne se réunissent pas, de concertations poudre aux yeux, de lois et autre charte tombées aux oubliettes.

Bien sûr, les avions sont moins bruyants aujourd'hui, mais ces gains sont largement annulés par la croissance inexorable du trafic, au mépris total des populations victimes des nuisances aériennes.

Le bruit des avions engendre des problèmes de santé publique, décrits dans de nombreuses études, tels que les pathologies liées aux troubles du sommeil, la surconsommation de médicaments, certaines maladies cardio-vasculaires.

C'est aussi la difficulté d'apprentissage des enfants, la dépréciation immobilière, la paupérisation d'une partie de l'Ile-de-France.

Et puis, il faut ajouter la pollution chimique, insidieuse, induisant des problèmes pulmonaires, asthme, bronchiolite, allergies et des risques de cancer accrus en zone aéroportuaire.

En face de cela, l'argument massue est la création d'emplois ! Mais à quel prix ? Qui a fait l'évaluation « coûts-bénéfices » pour la société?

Le 15 mai dernier, à l'initiative de l'ADVOCNAR, une réunion d'élus a donné naissance à la Table Ronde des Elus contre les nuisances aériennes, initiative reprise immédiatement par d'autres associations, ici présentes. Cette table ronde a entrepris deux actions majeures.

La première a été l'envoi d'un courrier au président du Conseil Economique et Social, missionné par le Président de la République pour élaborer une charte du développement durable de la plate-forme Roissy Charles de Gaulle. Dans ce courrier, les élus ont demandé l'arrêt des vols de nuit et ont sollicité une audition pour participer à l'élaboration de cette charte. Cette audition, le 8 juillet dernier, a permis aux élus d'envoyer un message clair. Oui à une charte du développement durable, à condition qu'elle mette fin à l'hyper concentration du trafic aérien sur l'Ile-de-France, à condition que cette charte aboutisse à une réelle réduction des nuisances aériennes. Parmi ces nuisances, les vols nocturnes, en attaquant le droit au sommeil des riverains, portent une atteinte grave aux Droits de l'Homme.

Malgré l'arrêté du 17 octobre 2002, visant à réduire les vols de cœur de nuit dans la tranche minuit – 5h sur la plate-forme de Roissy CDG, ceux-ci continuent à augmenter, d'après les chiffres donnés lors de la Commission Consultative de l'Environnement du 11 juillet 2008.

Les associations de riverains ne se contenteront jamais d'une nuit d'une durée de 5 heures. Nous restons attachés aux directives européennes, qui ont abouti à l'indice Lden définissant une nuit de 8 heures consécutives, directives confirmant elles-mêmes les préconisations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Nous regrettons notamment que cette volonté de restreindre les vols de cœur de nuit ait un effet report pervers sur le trafic de début de nuit (22h – minuit) et de fin de nuit (5h – 6h), puisqu'en 2 ans, le trafic de ces 2 tranches horaires est passé de 38 400 mouvements à 41 000 mouvements soit une augmentation de 6,8 %.

Nous n'accepterons pas davantage la proposition de l'instauration d'un couvre-feu sur le doublet sud de Roissy CDG, au détriment des populations impactées par les survols concentrés sur le seul doublet nord.

D'autres aéroports européens, comme Bruxelles ou Vienne ont réussi à réduire considérablement les vols de nuit. Heathrow, 1er aéroport en Europe, n'a que 16 vols de nuit (atterrissages seulement) contre 100 vols à Roissy CDG sur la même période de 23h30 – 6h00. Pourquoi ce que l'on réussit ailleurs serait-il impossible en Ile-de-France ?

C'est pourquoi la deuxième initiative de la Table Ronde des Elus contre les nuisances aériennes est ce conseil municipal géant pour voter solennellement une délibération pour interdire les vols de nuit, délibération votée par chaque conseil municipal ici

présents. Forts de ces nombreux votes, la table ronde des élus contre les nuisances aériennes a demandé le 18 septembre 2008, une audience au chef de l'Etat

En aucun cas, cette démarche ne s'oppose au développement du trafic aérien. Elle bâtit une réponse à cette croissance sans limite, au mépris de la santé et du bien-être des populations survolées. Elle aspire à ce que le « développement durable » prenne un sens, et qu'enfin, on accorde un peu de considération aux populations victimes des nuisances dans le modèle « tout économique » du transport aérien.

Mesdames, messieurs, les maires, maires adjoints et conseillers municipaux, la protestation contre les nuisances aériennes n'est ni de droite, ni de gauche. Et vous le démontrez aujourd'hui.

Au nom de tous les citoyens souhaitant légitimement vivre dans un environnement sain comme le stipulent les articles 1 et 2 de la charte de l'environnement, adossée à la Constitution par la République Française depuis 2004, je vous remercie vivement.